

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4171**

commune (s) :

objet : Prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4171**

objet : **Prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour but le désherbage des espaces urbains publics sur la base de procédés chimiques et non chimiques.

Les lots n° 1, 3 et 4 ayant été déclarés infructueux lors de la commission permanente d'appel d'offres du 21 décembre 2012, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : désherbage sur les subdivisions Net centre-ouest et Net nord-ouest,
- lot n° 3 : désherbage sur la subdivision Net nord-est,
- lot n° 4 : désherbage sur la subdivision Net sud-ouest.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 323 000 € HT, soit 386 308 € TTC et maximum de 969 000 € HT, soit 1 158 924 € TTC pour la durée du marché. Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC pour la durée du marché. Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 avril 2013, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : désherbage sur les subdivisions Net centre-ouest et Net nord-ouest ; groupement Tarvel/Parcs et Sports/Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant minimum de 323 000 € HT, soit 386 308 € TTC et maximum de 969 000 € HT, soit 1 158 924 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 3 : désherbage sur la subdivision Net nord-est ; groupement Parcs et Sports/Tarvel, pour un montant minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 4 : désherbage sur la subdivision Net sud-ouest ; groupement Tarvel/Parcs et Sports, pour un montant minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant des prestations de désherbage chimique et non chimique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : désherbage sur les subdivisions Net centre-ouest et Net nord-ouest ; groupement Tarvel/Parcs et Sports/Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant minimum de 323 000 € HT, soit 386 308 € TTC et maximum de 969 000 € HT, soit 1 158 924 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : désherbage sur la subdivision Net nord-est ; groupement Parcs et Sports/Tarvel, pour un montant minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 4 : désherbage sur la subdivision Net sud-ouest ; groupement Tarvel/Parcs et Sports, pour un montant minimum de 73 000 € HT, soit 87 308 € TTC et maximum de 219 000 € HT, soit 261 924 € TTC pour la durée du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2465.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.